Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 50 (1924)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

7° Les cas de maladie imputables à la conduite d'eau et les moyens employés pour les éviter.

Les résultats des expertises faites sur l'initiative du Médecin d'armée durant la mobilisation peuvent servir de point de départ pour un casier s'étendant sur toute la Suisse. Le canton de Vaud a été un des premiers à reconnaître la valeur d'une pareille enquête. Dès janvier 1915 il s'est mis à la tâche et au début de 1918 le casier sanitaire était définitivement établi pour chaque commune. D'après les renseignements que M. le *Dr L. Roux*, bactériologiste cantonal à Lausanne, a bien voulu me fournir, une commission des eaux composée du chef du Service sanitaire, du secrétaire de ce service, d'un inspecteur des denrées alimentaires, du bactériologiste cantonal et d'un géologue étudie chaque demande concernant les eaux potables. Cette commission transmet ses décisions aux communes par l'intermédiaire du Service sanitaire ou du Département de l'Intérieur. Le casier sanitaire des communes visitées par le géologue de l'armée ou qui ont procédé à des captages neufs ou à des réfections dès 1918 est à jour. Dans quelques années toutes les communes du Canton de Vaud auront un casier en ordre. Le double de ce casier est déposé au Service sanitaire cantonal.

Il serait à souhaiter que l'exemple donné par le canton de Vaud fût suivi par tous nos cantons.

La ville de Zurich possède déjà depuis nombre d'années une carte et un registre où sont inscrits toutes les sources, fontaines et puits existants sur son territoire. Chaque fontaine et chaque puits sont examinés de temps en temps et les résultats de l'inspection sont enregistrés au fur et à mesure. Les villes ayant un personnel suffisant à leur disposition pourraient suivre cet exemple sans trop de frais. L'appui des autorités cantonales est nécessaire pour les petites localités.

Chaque nouveau projet de canalisation d'eau potable devrait être sanctionné par l'autorité. Le canton mettrait ses fonctionnaires ou des experts à la disposition des communes. De cette façon l'établissement du casier sanitaire pour les nouvelles conduites d'eau serait possible. Quant aux canalisations déjà existantes les inspecteurs des denrées alimentaires ou d'autres personnes compétentes seraient chargés de ce contrôle.

Les résultats des inspections et analyses inscrits au casier sanitaire permettraient de le compléter petit à petit.

Le casier sanitaire doit englober toutes les prises d'eau. Il servira de base au contrôle et contribuera à améliorer l'état de nos canalisations d'eau potable. Le but à atteindre consiste à n'admettre comme eau potable que des eaux de bonne qualité et bien captées, d'améliorer, si possible, les captages défectueux et de supprimer sans merci les eaux contaminées ou dangereuses.

Concours en vue de l'érection d'une fontaine contre le mur de la terrasse projetée à l'est du temple de la Madeleine.

La Ville de Genève se proposant d'ériger une fontaine contre le mur de la terrasse qui sera établie à l'est du Temple de la Madeleine, a ouvert un concours entre les architectes, sculpteurs, peintres et dessinateurs établis à Genève.

Les concurrents devaient fournir :

a) un plan de situation, échelle 1 : 500 ; *b*) une élévation d'ensemble, échelle 1 : 100 ; *c*) un détail d'exécution, rendu au trait, de la fontaine et des aménagements proposés, échelle 1 : 10.

Extrait du rapport du Jury.

Présents : MM. le Dr H. Oltramare, conseiller administratif délégué ; F. Fulpius, architecte ; E. Gelloz, conseiller municipal ; M. de Mirbach, conseiller municipal ; C. Roch, architecte ; M. Camoletti, architecte ; A. Guyonnet, architecte ; C. Martin, architecte ; P. Déléamont, architecte, membres de la Commission des travaux.

Assistent à la séance : MM. L. Archinard, ingénieur; H. Roche, architecte, et A. Giuntini, secrétaire, du Service des Travaux.

M. le Dr Hugues Oltramare, conseiller administratif délégué aux Travaux, préside.

La liste des projets présentés est distribuée à MM. les membres de la Commission.

Il est parvenu au Palais Eynard, dans le délai fixé, soit avant le 31 janvier 1924, à 18 heures, 60 projets.

La Commission décide de procéder par élimination en écartant notamment, au premier tour, les projets non conformes au programme, ceux qui apportent des modifications au plan, ceux qui, par leurs dispositions, gênent la circulation et ceux qui présentent une étude notoirement insuffisante.

Sont écartés au premier tour 36 projets.

Au second tour, 19 projets.

Restent en présence les projets :

N° 37. *Tout simplement.* Maquettes intéressantes, surtout celle au 1 : 10. Jolis bas-reliefs encadrant le bassin. Celui-ci s'accommode mal de la pente du trottoir. Ce projet serait surtout intéressant sur un sol de niveau.

(A suivre.)

CONCOURS POUR L'ÉRECTION D'UNE FONTAINE, A GENÈVE

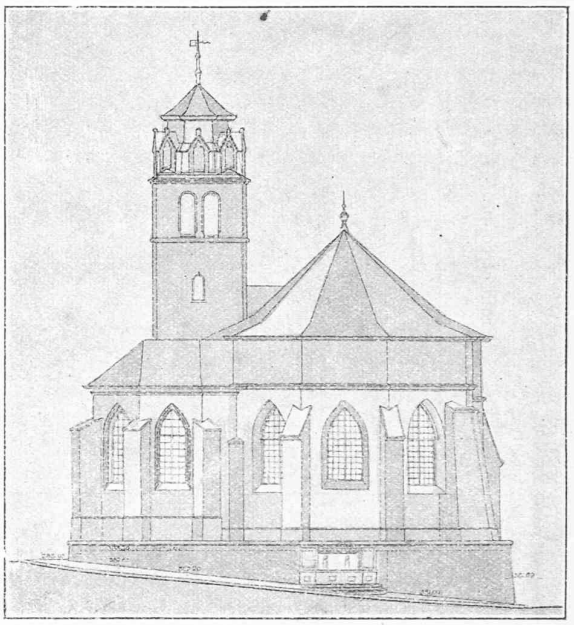

Projet de M. *L. Jaggi.*

Calcul des systèmes hyperstatiques au moyen de modèles en carton.

Dans une note des « Comptes rendus » présentée à l'Académie des Sciences par *M. Mesnager*, le 26 mars 1923, *M. Geo E. Beggs*, professeur à l'Université de Princeton (Etats-Unis) a exposé une méthode de résolution précise, au moyen de modèles en carton, des problèmes hyperstatiques.

Cette note est le résumé d'un article publié par M. Beggs dans « The American Architectural Review », en juillet

CONCOURS POUR L'ÉRECTION D'UNE FONTAINE, A GENÈVE.

Elévation. — 1 : 40.

Profil et coupe. — 1 : 40.

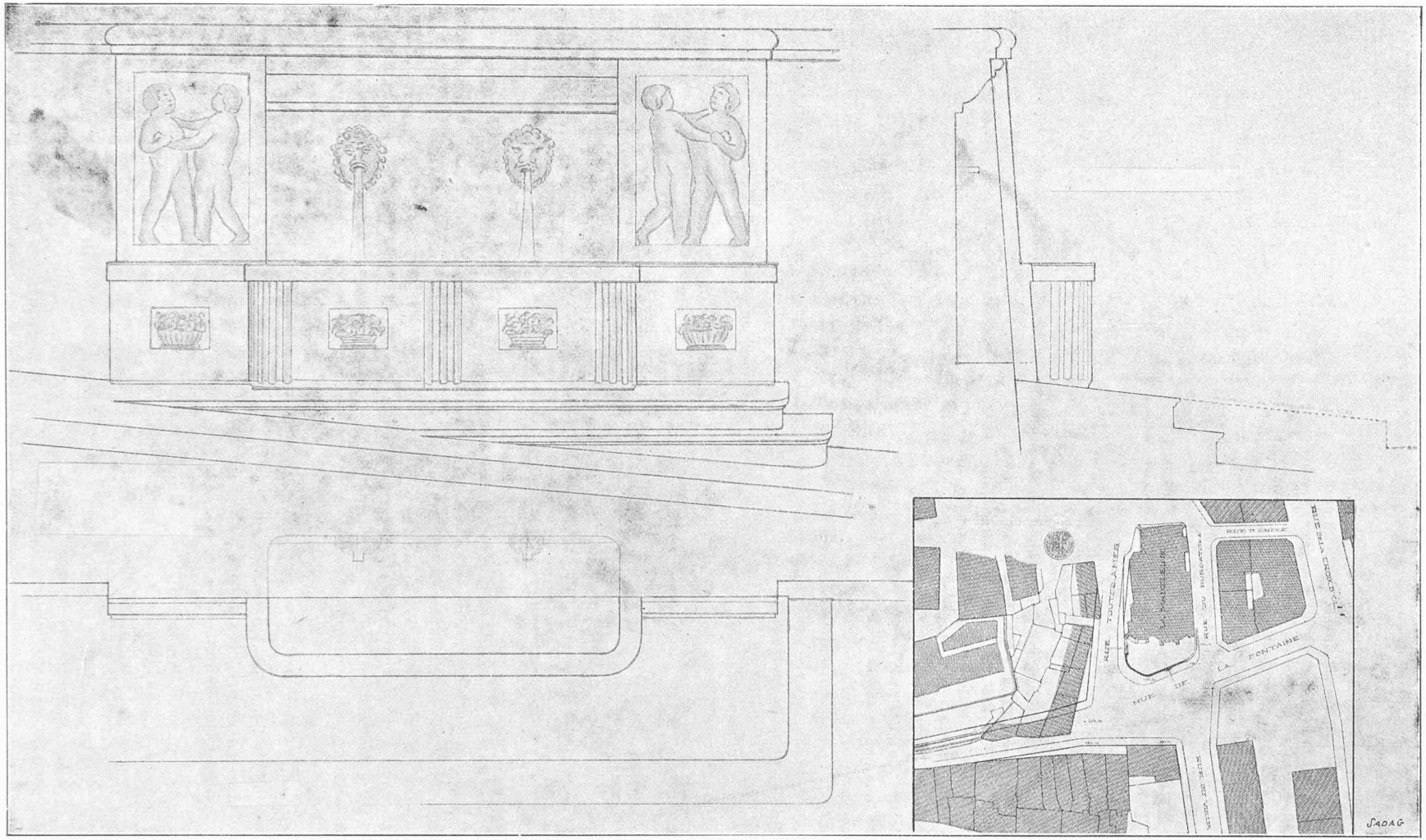

Plan. — 1 : 40.

Plan de situation. — 1 : 2000.

Ier prix : projet « Tout simplement », de M. *L. Jaggi*, sculpteur.